



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-ALPES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°05-2018-189

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UD05**

05-2018-12-28-001 - Décision de subdélégation champ travail (décembre 2018)

DIRECCTE PACA (1 page)

Page 3

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi - UD05

05-2018-12-28-001

Décision de subdélégation champ travail (décembre 2018)  
DIRECCTE PACA

Unité Départementale des Hautes-Alpes  
Dircecte Paca  
Centre Administratif Desmichels  
CS 30129 – 05004 GAP Cedex  
Service Direction  
Anne-Marie DURAND

Téléphone : 04 92 52 53 97

Télécopie : 04 92 52 22 54

Courriel :

[paca-ud05.direction@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ud05.direction@direccte.gouv.fr)

## DECISION DE SUBDELEGATION

VU le code du travail et notamment les articles R 8122-1, 2 et 11 de ce Code ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté interministériel du 2 Novembre 2017 portant nomination de Patrick MADDALONE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Provence-Alpes-Côte-D'azur ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2014 du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social portant nomination de Madame Anne-Marie DURAND en qualité de responsable de l'Unité territoriale des Hautes-Alpes à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte-D'azur ;

VU la décision n° R 93-2018-12-18-012 du 18 Décembre 2018 portant délégation de signature de Monsieur Patrick MADDALONE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de PACA, dans le cadre de ses compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et du code de l'action sociale et des familles à Madame Anne-Marie DURAND, responsable de l'Unité Départementale des Hautes-Alpes,

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

La responsable de l'Unité Départementale des Hautes-Alpes de la DIRECCTE PACA donne subdélégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement, en son nom à :

- Madame Nora TOUATI, Directrice adjointe,
- Madame Ingrid HAMANN, Directrice adjointe du travail, à l'exclusion des articles L.1233-57-2, L.1233-57-3, L.1237-14, R.1237-3, L.1237-19-3 et L.1237-19-4 du code du travail,
- Madame Patricia FACCHETTI, Inspectrice du travail, à l'exclusion des articles L.1233-57-2, L.1233-57-3, L.1237-14, R.1237-3, L.1237-19-3 et L.1237-19-4 du code du travail,
- Monsieur François LECOMTE, Inspecteur du travail, sur les instructions des rapports des sanctions administratives et les transactions pénales.

#### Article 2 :

La décision du 26 Octobre 2018 est rapportée.

#### Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Alpes.

Fait à Gap, le 28 Décembre 2018

La Responsable de l'Unité Départementale

  
Anne-Marie DURAND

**DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

**Unité Départementale des Hautes-Alpes**

Cité Desmichels – CS 30129 – 05004 GAP Cedex - ☎ standard : 04 92 52 17 03 - télécopie : 04 92 52 22 54

Services d'informations du public : Travail Info service 0821 347 347 (0,12€/mn)

internet : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr) – [www.paca.direccte.gouv.fr](http://www.paca.direccte.gouv.fr)